

N°	MOIS	ANNEE
5	SEPTEMBRE	2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'AUTEUIL-LE-ROI**

L'an Deux mille vingt-trois, le 03 octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON**, Maire d'Auteuil-le-Roi.

Étaient présents : M JAMOT, M JONIEC, MME JONIEC, M BERTHON, M CAPELLE, MME MURET, MME CLEMENCE, M BLONDEAU, MME SCHMIT,

Étaient absents excusés : M DE LA ROCHE a donné pouvoir à Mme CHAVILLON

Étaient absentes : MME PATIN, MME GADRAS, MME GIMENO, MME COURREGE

Nombre de membres élus	15	Quorum	8
Nombre de membres présents	10	Date de la convocation	25 SEPTEMBRE 2023
Nombre de membres votants	11	Date de l'affichage	25 SEPTEMBRE 2023

Objet : Autoriser le Maire à mener une démarche d'étude pour l'implantation de caméras de Vidéoprotection, à réaliser les demandes d'autorisation et de financement.

Vu le code Général des Collectivités territoriales

Vu la mission mandatée par Seine et Yvelines Numériques dont nous avons reçu les livrables via la CCCY

Le conseil municipal approuve le principe de la mise en œuvre d'un système de vidéoprotection urbaine ayant pour objectif la sécurité et la tranquillité du domaine public communal.

Le conseil municipal décide :

- d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à mener une démarche d'étude pour l'implantation de caméras de Vidéoprotection.
- d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer les démarches nécessaires et à demander l'autorisation d'implantation de caméras de vidéoprotection à Monsieur le Préfet et à toute autorité compétente ;
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à solliciter toute personne ou organisme habilité pour un financement (aides et subventions), ainsi que le Ministère de l'Intérieur pour un financement dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour la vidéoprotection ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **11 voix POUR**, autorise le Maire à mener une démarche d'étude pour l'implantation de caméras de Vidéoprotection, à réaliser les demandes d'autorisation et de financement.

Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire
Marie-Christine CHAVILLON